

## Motion sur le retrait du Contrat Première Embauche présentée par le groupe majoritaire

**M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur** : Après avoir imposé le Contrat Nouvelle Embauche, le Gouvernement poursuit sa politique de déconstruction du code du travail avec la création du Contrat Première Embauche.

Conçu sans concertation par le Gouvernement, ce texte a méconnu l'obligation de négociation avec les partenaires sociaux imposée par la loi sur le dialogue social.

Adopté sans vote par le recours à l'article 49-3 de la Constitution, il a méprisé la délibération parlementaire.

En instaurant en premier lieu une période d'essai de deux ans, la possibilité d'une résiliation du contrat sans motivation, en limitant le préavis et les indemnités et en réduisant les allocations chômage, le CPE constitue un pas de plus vers la disparition programmée du CDI.

Le Président Jacques CHIRAC a indiqué vendredi 31 mars au soir son intention de promulguer la loi créant le contrat première embauche (CPE) tout en demandant au Gouvernement de préparer un nouveau texte modifiant «les points qui ont fait débat», c'est-à-dire en réduisant la période d'essai à un an et en cas de rupture du contrat, le droit du jeune salarié à en connaître les raisons.

Il apparaît contradictoire et anticonstitutionnel de promulguer une loi et en même temps de demander qu'une de ses parties ne soit pas appliquée tant que des modifications ne sont pas apportées.

L'intransigeance du Premier Ministre et du Président de la République et leur refus de prendre en compte les attentes des salariés, des lycéens, des étudiants et de leurs familles inquiets pour leur avenir montre leur volonté de ne prendre en compte les réels problèmes de la jeunesse.

Leur forte mobilisation ne peut et ne doit être ignorée par le Gouvernement.

Le Conseil Municipal de Besançon apporte son soutien aux manifestants qui expriment pacifiquement leur refus de la précarisation annoncée de leurs futures conditions de travail et demande l'abrogation immédiate et sans condition des dispositions relatives au Contrat Première Embauche.

La présente motion sera adressée à M. le Président de la République Jacques CHIRAC et à M. le Premier Ministre Dominique de VILLEPIN.

**«M. LE MAIRE** : Vous avez tous cette motion sur votre table, même le MEDEF n'est pas pour cette loi, ou en tout cas est très frileux devant cette loi dont on ne peut pas dire qu'elle favorise les entreprises.

**M. Jean ROSSELOT** : Nous voterons contre cette motion et ce texte qui me paraît non seulement pas bon mais en plus inexact. Je vais répondre sur deux ou trois points. Les lois promulguées non appliquées faute de décret d'application, il y en a des tas. Alors que ça serve en la circonstance, on peut bien l'admettre.

Deuxièmement, la procédure qui a amené au vote de la loi paraîtrait, dites-vous, non conforme au droit, à la constitution... mais il y a un organe désigné pour cela, le Conseil Constitutionnel, pour juger la conformité des lois au droit en général. Il a été saisi par 60 députés, 60 sénateurs comme la règle le veut et il a jugé que sur la forme il n'y avait aucune irrégularité contrairement à ce que vous écrivez ici, méconnaissance de l'obligation de négociation. Sur le fond je voudrais quand même vous faire remarquer

que le Conseil Constitutionnel, pour dire que la loi était conforme à la Constitution, s'est appuyé sur le préambule de la Constitution de 1946, largement d'inspiration communiste, socialiste, gaulliste et un peu centriste (réactions)...

**M. LE MAIRE** : C'est large.

**M. Jean ROSSELOT** : ...qui inscrit, qui constitutionnalise pour la première fois le droit au travail. Nos collègues communistes, socialistes le savent bien et ils peuvent en être fiers comme nous d'ailleurs qui pour la première fois constitutionnalisons le droit au travail. Sur cette base le Conseil Constitutionnel a jugé qu'il appartenait aux gouvernants de tout faire pour débloquer l'emploi. Vous aviez un article de Claude ALLEGRE, grand observateur dans je ne sais plus quel journal -vous pouvez me laisser finir Monsieur le Maire- qui disait à peu près ceci : le mal français c'est que les universités fonctionnent sur le mode de l'ultra libéralisme, tout le monde va dans ce qu'il veut et les professeurs acceptent tout le monde parce que ça fait de la publicité pour leurs travaux, sauf que nos étudiants se trouvent livrés à la férocité du marché du travail quand ils sortent, ils n'ont pas été informés. Et si j'avais une proposition à faire, autre que la maison de l'emploi, ce serait à l'Agglomération ou à la Ville de créer un service public local d'information sur ces anticipations, de l'adéquation entre les besoins des entreprises et les filières de l'enseignement supérieur. Là on ferait du travail utile, un service public local d'agglomération ou ville même inter collectivités, d'anticipation des adéquations avec les besoins, quand vous avez 6 000 étudiants en lettres qui sont livrés à quoi à la sortie de leurs études, est-ce qu'il ne faut pas intervenir en amont suffisamment ? Je pense que la sphère publique comme je vous l'ai dit au moment du débat des orientations budgétaires doit être globale ; il faut laisser au vestiaire désormais l'heurt facial de l'État par rapport à la commune, de l'État qui est radin ; de la commune qui est bien, etc. Il faut raisonner global et de ce point de vue-là, il nous faut, les collectivités, prendre l'initiative de quelque chose qui fasse que les adéquations se fassent beaucoup mieux entre les besoins des entreprises et les formations des étudiants.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Merci Monsieur le Maire. Nous voulons, nous, expliquer notre position également par rapport au vote. Le dysfonctionnement actuel de nos institutions pour nous est indéniable, en amont une absence de concertation avec les organisations socio-professionnelles et un 49-3 en aval qui dessaisit le Parlement de son rôle. Sur certains points de la motion, nous sommes d'accord. Pour nous le CPE ne doit pourtant pas être l'opportunité d'instrumentaliser la jeunesse ni même l'occasion pour les politiques de donner des avis souvent discordants, parfois excessifs voire démagogiques. Alors nous sommes contre le CPE certes mais contre le désordre aussi. Aussi nous nous abstiendrons.

**M. LE MAIRE** : Là ce n'est pas la même règle, Jean, je ne donne la parole qu'une fois et tu t'es exprimé largement.

**M. Michel JOSSE** : C'est pour conforter les propos de ma collègue Catherine COMTE-DELEUZE. Comme François BAYROU, notre Président, nous sommes contre le CPE tel qu'il a été proposé car les attentes des lycéens, des étudiants, des salariés et du Parlement n'ont pas été prises en compte en temps voulu. Par contre nous ne pouvons apporter notre soutien aux manifestants qui demandent l'abrogation immédiate et sans condition des dispositions relatives au CPE. C'est pourquoi le groupe UDF et Société Civile n'apporteront pas leur soutien à cette motion et s'abstiendront.

**Mme Joëlle SCHIRRE** : Je voulais simplement répondre à Jean ROSSELOT sur sa proposition de rapprocher les formations du besoin des entreprises, que c'est quelque chose qui existe déjà depuis longtemps au sein de l'Éducation Nationale et avec le concours des entreprises. Mais c'est très compliqué car les entreprises disent elles-mêmes qu'il leur est très difficile de savoir à deux ou trois ans les besoins qu'elles auront à faire valoir et l'Éducation Nationale n'est pas en mesure de préparer des formations à moins de trois ans.

**Mme Claire CASENOVE** : Merci, Monsieur le Maire. J'aimerais réagir parce que je trouve que ce soir on pousse le bouchon un peu loin quand même. Permettez-moi de réagir sur cette motion à laquelle bien entendu je m'opposerai. Mesdames et Messieurs de la gauche et de l'extrême gauche, vous êtes gravement coupables d'entraîner une partie minoritaire de la jeunesse de France dans un mouvement qu'elle a cru amorcer, qu'elle pense maîtriser et où elle n'est que manipulée. C'est en effet une minorité de syndicalistes d'extrême gauche qui fait subir une dictature passéiste et sectaire à la majorité des étudiants. Quelles que soient les inquiétudes de certains, rien ne justifie de bloquer les cours et de bâillonner l'immense majorité qui souhaite se remettre au travail, d'autant que cette paralysie des facultés et des lycées sanctionne prioritairement les jeunes les moins aisés qui bien souvent travaillent l'été pour payer leurs études et qui vont voir cette année leurs examens reportés. Quand on ouvre la boîte de Pandore, Mesdames et Messieurs de la gauche, et qu'on l'ouvre pour son propre intérêt politique et électoral en sacrifiant l'intérêt du peuple français et de ses jeunes dont la principale erreur est de vous faire confiance, il faut bien prendre garde à ne pas être à son tour emporté par la tornade qu'on a soi-même déclenchée. 1793 c'est fini, la terreur, c'est fini ! (réactions), les Français et parmi eux les Bisontins, ceux qui en majorité se taisent et travaillent apprécieront l'inconséquence de votre attitude, soyez-en sûrs.

**M. LE MAIRE** : Je ne sais pas s'il y a de l'extrême gauche ici mais ce qu'il y a de sûr, c'est que l'extrême droite est présente.

**M. Pascal BONNET** : Je n'ai pas entendu les propos de l'extrême droite mais...

**M. LE MAIRE** : Eh bien, moi si !

**M. Pascal BONNET** : ...des propos courageux qu'on entend beaucoup en ce moment. Je voudrais en complément de ce qu'ont dit Jean ROSSELOT et Claire CASENOVE dont je partage les interventions, faire deux remarques. Une sur le fond car je trouve absolument scandaleux qu'on puisse dire que le Gouvernement veut installer la précarité. La précarité est là et le Gouvernement essaie de trouver des réponses. Je vous rappelle quand même que dans le CPE, il y a une dimension qui permet d'avoir accès plus rapidement à l'assurance chômage et plus rapidement au droit à l'information, ça on ne le dit pas. D'autre part même au sein de l'UMP il y a eu des débats, tout le monde le sait, sur certains choix qui n'étaient pas partagés par tous et le Président de la République remet en question le CPE tel qu'il est et donne la possibilité à l'Assemblée de le remanier. Alors justement sur la forme, je trouve absolument aberrant et incohérent de la part de la majorité municipale de dénoncer le fait que le Gouvernement n'aurait pas permis à l'Assemblée de s'exprimer en amont, et de dire aujourd'hui alors que l'Assemblée va pouvoir justement s'emparer du dossier, qu'on veut demander au Président d'abroger et donc quelque part on ne donne pas la possibilité à l'Assemblée de faire son travail, donc vous êtes dans l'incohérence totale.

**M. LE MAIRE** : Pas du tout !

**M. Pascal BONNET** : Vous dénoncez une chose et vous demandez la même chose.

**M. LE MAIRE** : Non Pascal BONNET, pas du tout parce que le Président avait une autre possibilité, vous le savez très bien, celle d'ordonner une autre lecture pour faire en sorte, et là c'était constitutionnel, que le débat ait lieu, parce que je ne pose pas la question puisque je ne donne la parole qu'une fois. Je pourrais poser la question à Jean ROSSELOT, mais je l'ai même lu dans la presse et cela m'a été confirmé par un éminent juriste de cette ville, un éminent magistrat, qu'il était illégal de promulguer une loi et d'empêcher son application. C'est même illégal donc que le garant de la République, c'est-à-dire le Président de la République promulgue une loi en disant « ne l'appliquez pas », je crois même que c'est passible de 500 000 € d'amende et de 5 ans d'emprisonnement. Je ne veux pas relancer le débat, tout le monde est au courant de cela. Monsieur LAMBERT à vous la parole.

**M. Bernard LAMBERT** : Monsieur le Maire, deux éléments de réponse. Personnellement je ne voterai pas cette motion bien sûr mais je veux donner une explication comme l'ont fait mes collègues.

**M. LE MAIRE** : Vous n'êtes pas solidaire du groupe ? Vous n'êtes pas obligé de donner chacun vos explications.

**M. Bernard LAMBERT** : Quand on fait le comparatif entre la technique emploi jeunes et le CPE, très franchement il n'y a pas photo sur la nature, sur les éléments particuliers, sur l'opportunité, sur la projection, sur les garanties, sur l'insertion, tout joue en faveur du CPE, première remarque. La deuxième, pris comme ça, micro trottoir au cours d'une manifestation, on interroge un collégien sur le CPE, il confond CPE, comme on l'entend nous, avec son conseiller principal d'éducation (réactions).

**M. LE MAIRE** : Vraiment, ce soir Bernard LAMBERT nous en a fait deux excellentes. Je trouve quand même très grave que le même Conseiller Municipal, après ce qu'il a dit sur Planoise, puisse ainsi vouloir ridiculiser la jeunesse de ce pays parce que les jeunes de ce pays ne sont pas idiots comme tu as l'air de le croire. Peut-être que l'un d'entre eux a pu le dire -comme dirait Michel c'est comme si on confondait UMP avec PMU- mais je crois qu'il faut arrêter de prendre les jeunes pour des imbéciles. Je vais vous dire, les jeunes qui ne sont pas des imbéciles sauront s'en souvenir le moment venu l'année prochaine. Franck MONNEUR, un jeune, termine.

**M. Franck MONNEUR** : Merci Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Tu y vas doucement, Franck (rires).

**M. Franck MONNEUR** : Oui, comme à mon habitude Monsieur le Maire. En fait si la situation nationale n'était pas aussi grave, on pourrait rire des propos outranciers d'une partie de l'opposition, je dis bien seulement d'une partie mais la situation est trop grave. Moi je suis comme M. BONNET, je ne mêle pas généralement ma profession aux débats municipaux mais par ma profession et comme d'autres d'ailleurs dans cette assemblée, je côtoie des jeunes et des adolescents tous les jours et je peux vous dire que si certains d'entre eux effectivement, et ça peut arriver sur une masse aussi importante qui manifeste, ne savent pas forcément de quoi il s'agit, l'immense majorité est très avertie. Il faut respecter la jeunesse française car cette jeunesse n'est pas instrumentalisée comme je l'ai entendu. Elle est suffisamment intelligente et c'est vraiment honteux de dire que la jeunesse française est instrumentalisée quand pendant deux mois, elle descend dans la rue pour se faire entendre. Et que dit-elle ? Elle dit son inquiétude par rapport à son avenir. Et quand on écoute les jeunes, ils nous disent : comment pouvons-nous accepter que cette société et notamment que nos gouvernants actuels nous imposent un avenir dans lequel on travaillera plus que nos parents, où l'on aura moins de retraite et en plus où on va nous faire entrer sur le marché du travail avec une précarisation encore plus grande que celle qui est connue, c'est-à-dire que les jeunes ont besoin de rêver et la société d'aujourd'hui et notamment ce que leur propose le Gouvernement actuel, ce n'est pas du rêve, c'est de la précarité et ils le savent et ils ne veulent pas de cela. Eh bien je m'excuse de le dire mais la jeunesse d'aujourd'hui a le droit de rêver aussi et vous, vous ne la faites rêver. Je crois qu'il y en a d'autres qui s'en chargeront dès l'année prochaine».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre -groupe UMP- 4 abstentions -groupe UDF-) adopte cette motion.

Récépissé préfectoral du 19 avril 2006.